AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2026-0486.

Cette session se tiendra le 18 novembre 2026 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-0486

Lot 5 939 554 du cadastre du Québec, chemin Rozon (Secteur St-Michel)

Nature de la demande :

Autoriser la construction d'un garage détaché accessoire à la propriété résidentielle du 1601, chemin Rozon sur le lot vacant 5 939 554 du cadastre du Québec, bien que la réglementation stipule qu'il doit y avoir un bâtiment principal ou un usage principal sur le terrain pour que puisse être implantée une construction accessoire et que toute construction accessoire doit être située sur le même terrain que l'usage principal qu'elle dessert.

Dispositions réglementaires affectées :

Règlement de zonage n° 2017-498, Chapitre V (Dispositions applicables aux constructions, Section III (Constructions et bâtiments accessoires), article 139 (Généralité) :

Les constructions accessoires sont assujetties aux dispositions générales suivantes : [...]

> 1° Il doit y avoir un bâtiment principal ou un usage principal sur le terrain pour que puisse être implantée une construction accessoire.
>
> 3° Toute construction accessoire doit être située sur le même terrain que l'usage principal qu'elle dessert;

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 18 NOVEMBRE 2026.

Donné à Wentworth-Nord, ce 3e jour de novembre deux mille vingt-six.

Pierre-Luc Nadeau

Pierre-Luc Nadeau

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 3e jour de novembre deux mille vingt-six.

Pierre-Luc Nadeau

Pierre-Luc Nadeau

Directeur général et greffier-trésorier